



**ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES A LA PREVENTION DES  
RISQUES SECURITE ET ENVIRONNEMENT**

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 22 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le 22 juin, à 10 heures 00,

Les adhérents de « l'Association pour l'Accompagnement d'entreprises à la Prévention des risques Sécurité et Environnement » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur le Campus de l'Institut Aéronautique et Spatial (IAS).

Chaque adhérent a été convoqué par courriel adressé le 07 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque adhérent présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

**Vingt-quatre** entreprises étaient représentées, **trente et un pouvoirs** avaient donné un pouvoir au président de l'association.

Le nombre de membres pouvant voter est de cent dix-neuf.

L'ensemble des entreprises présentes, ou ayant donné pouvoir, représente **74 % des voix**. Le quorum est par conséquent atteint.

Monsieur Gérard LAPORTE préside la séance en sa qualité de président de l'Association.

Madame Marie-Pierre ROZIERES assure le secrétariat de cette assemblée.

Monsieur Frédéric DUJOLS effectue la présentation des résultats en sa qualité de Directeur de l'Association.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux adhérents,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale 2017,
- La feuille de présence de l'assemblée 2018,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- Le rapport financier sur les comptes annuels 2017,

---

**AAPSE**

Centre Spatial de Toulouse du CNES  
Boîte Postale Interne 1621  
18, avenue Edouard Belin  
31401 Toulouse Cedex 9

N° SIREN : 479 831 281 - N° SIRET : 479 831 281 00015 / Code APE : 9499Z

- Le prévisionnel 2018,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Ordinaire,
- Les statuts de l'association,
- Le règlement intérieur de l'association.

Un document support, envoyé préalablement par courriel aux participants, est également remis en séance.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des adhérents, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Directeur rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- 1- Introduction.**
- 2- Présentation du rapport financier 2017 et budget prévisionnel 2018.**
- 3- Approbation des comptes :**
  - exercice 2017,
  - budget prévisionnel 2018,
  - montant des contributions financières 2018 :
    - Taux d'appel,
    - Droit d'entrée,
    - Cotisation annuelle,
  - Affectation des comptes.
- 4- Présentation d'un thème.**
- 5- Rapport d'activités.**
- 6- Points divers.**
- 7- Renouvellement du bureau.**

Monsieur Stéphane MARTINEZ, du cabinet d'expertise comptable AUENER & ASSOCIES, donne lecture à l'Assemblée du rapport financier établi au titre de l'année 2017.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Cabinet Comptable AUENER & ASSOCIES, représenté par Monsieur Stéphane MARTINEZ, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le prévisionnel 2018 tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 se montant à **3 405 euros** est affecté en totalité au fond associatif, lequel sera porté à **122 040 euros**.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, l'Assemblée Générale approuve le **maintien des montants des taux moyens de facturation de chaque catégorie** pour l'année 2018,

	Taux annuel	Taux mensuel
Ingénieur	70 800	5 900
Technicien	47 600	3 967
Ouvrier et assimilé	22 800	1 900

correspondant aux réductions sur les montants originels de 40 % pour la catégorie ingénieur, 30 % pour technicien et 20 % pour ouvrier et assimilé, voté lors de l'assemblée ordinaire 2007.

Montants originels, pour rappel :

	Taux annuel	Taux mensuel
Ingénieur	118 000	9 834
Technicien	68 600	5 667
Ouvrier et assimilé	28 500	2 375

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 12.2 des statuts et à l'article 8 du règlement intérieur, l'Assemblée Générale approuve le **maintien du taux d'appel 2017**, fixé à **0.22 %**.

Pour mémoire, le taux d'appel avait été abaissé de 0.25 % à 0.22 %, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 12.3 des statuts, l'Assemblée Générale **approuve le montant du droit d'entrée** pour l'année 2018, fixé à **250 euros**.

Pour mémoire, le droit d'entrée 2005 était du même montant et avait été reconduit lors des différentes assemblées générales ordinaires de l'Association pour les années en cours.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **SEPTIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 12.1 des statuts, l'Assemblée Générale **approuve le montant de la cotisation annuelle** 2018, fixé à 100 euros.

Pour mémoire, la cotisation 2005 était du même montant et avait été reconduite les années suivantes.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Conformément au choix des membres du bureau d'exposer une problématique commune aux entreprises intervenantes au CST, deux interlocutrices, Madame Hélène GUERRERO, de la société DURACONSULT, et Madame Anne SERFASS DENIS, Responsable Environnement au sein du Service Sécurité du Travail et Environnement, DNO/ET/QSE, abordent la problématique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) avec une illustration par la présentation de la politique environnementale déployée au CST.

Un temps de questions-réponses est observé.

◆ Pris par le temps, le point 5 de l'ordre du jour, n'est pas développé. Monsieur Frédéric DUJOLS tient à disposition des adhérents la présentation de synthèse préparée.

◆ Dans les points divers, point 6 de l'ordre du jour, il est rappelé quelques points dont les travaux relatifs au poste d'accueil Sud, du CST, et les remarques et propositions reportées par l'ADHS, porte-parole des entreprises extérieures, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'AGR-CST (Association de Gestion du Restaurant au CST), relatives aux conditions de restauration sur le site pour leurs salariés.

Un temps de questions-réponses est observé.

◆ Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la dernière résolution de cette présente Assemblée Générale, point 7 de l'ordre du jour :

## **HUITIEME RESOLUTION**

Le bureau dans sa majorité souhaite être reconduit dans le prochain mandat.

Ainsi Mesdames GUICHOU-DIDIER, de la société BUREAU VERITAS et Marie-Pierre ROZIERES, de la société CSIERESO, et Messieurs Si Mohamed EL MTABAI, de la société MI-GSO, Jérôme FALGAYRAT, de la société INSIDE GROUP, Rodolphe FAVREL, de la société THALES SIX GTS France, Christian GAILLARD, de la société GIMN'S, Ludovic LABBOZ, de la société TELESPAZIO France, Dominique LAPEYRONNIE, de la société C-S, Pascal LOPEZ, de la société SPIE Facilities, Patrick MORAN, de la société THALES SERVICES, Philippe ROQUES, de la société CLS, Thierry SEGUR, de la société CAPGEMINI, Roger TROUILLARD, de la société AKKA TECHNOLOGIES et Patrick YVARD, de la société APAVE SUDEUROPE, candidatent pour un renouvellement de mandat.

Aucune autre société n'a fait acte de candidature pour une entrée au bureau.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Le résultat de la composition du nouveau bureau, sera communiqué à l'ensemble des adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président conclut l'assemblée générale ordinaire et déclare séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

***LE PRESIDENT***



***LE SECRETAIRE DE SEANCE***

